



COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr

www.lanhouarneau.fr

L'an deux mil vingt-deux, le quinze du mois de septembre à 20H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENNEC, Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	REUNION DU : 15 septembre 2022
DU CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Date de convocation : 6 septembre 2022 DELIBERATION N° 20220915 - 5
Élus présents :	Éric PENNEC, Maire, Gilbert LE MENN, Stéphane RIOU, Josée FALC'HUN, Adjoints au Maire, Bernard TORCHEN, Françoise LE BORGNE, Marc BODENNEC, François KERBOUL, Cyril VOURCH, Francis MOINE, Noémie QUÉRÉ, Dominique DEROFF, Gwénola BEYER, Séverine GUEGUEN, Conseillers municipaux
Élus excusés :	Anne-Sophie LE GOFF donne procuration à Dominique DEROFF
Élus absents :	0
Secrétaire de séance	Marc BODENNEC

DELIBERATION 5 : LECTURE PUBLIQUE – MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES

Afin d'accompagner le Développement de la Lecture Publique, notamment la mise en réseau des médiathèques et bibliothèques du territoire, la Communauté a procédé au recrutement d'une chargée de « Développement de la Lecture Publique » depuis octobre 2021.

Un travail collaboratif est en cours avec l'ensemble de acteurs « Bibliothèque / Médiathèques » du territoire (élus, professionnels et bénévoles) ainsi que les partenaires institutionnels (DRAC, Conseil départemental du Finistère).

Parallèlement, la Communauté est accompagnée par un Assistant à Maitre d'Ouvrage pour la mise en place d'une architecture informatique.

Tout ceci permettra de présenter aux instances communautaires, au dernier trimestre 2022, les premières propositions.

Afin de pouvoir porter ce projet de « Développement de la Lecture Publique », le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la modification de l'article « 7.4.1 – CULTURE » des statuts communautaires en complétant par la compétence suivante :

« 7.4.1.2 – Développement de la Lecture Publique tout particulièrement la Coordination et l’animation du réseau des Médiathèques et Bibliothèques du territoire communautaire »

Aussi, M. le Président de la Communauté des Communes de Haut Léon Communauté sollicite l’avis du conseil municipal et demande de délibérer sur la modification statutaire avec le rajout communautaires de la compétences « 7.4.1.2 – Développement de la lecture Publique – Coordination et animation du réseau des Médiathèques et bibliothèques du territoires communautaires ».

**MODIFICATIONS DES STATUTS COMMUNAUTAIRES
LECTURE PUBLIQUE**

Vu les statuts de Haut-Léon Communauté.

Considérant que par délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020, Haut-Léon Communauté a entériné le lancement de la démarche de « Développement de la Lecture Publique » et acté le recrutement d’un contrat de projet en charge de la coordination de la Lecture Publique ;

Considérant que la Communauté est accompagnée par un Assistant à Maîtrise d’Ouvrage pour la mise en place d’une architecture informatique ;

Considérant l’avancée de la démarche pour la mise en réseau des médiathèques et des bibliothèques du territoire ;

Considérant la nécessité de compléter l’article « 7.4.1 – culture » ;

Il est proposé au Conseil Municipal après en avoir délibéré d’approuver la modification statutaire par le rajout aux statuts communautaires de la compétence « 7.4.1.2 : Développement de la Lecture Publique tout particulièrement la Coordination et l’animation du réseau des Médiathèques et Bibliothèques du territoire communautaire. »

VOTE : APPROUVÉ A L’UNANIMITÉ

Fait à Lanhouarneau, le 15 septembre 2022

M.Éric PENNEC, le Maire

